



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2010**

Prenez avis que le 10 janvier 2022, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter de 19h, une séance publique virtuelle du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante : Le lien vers la séance sera disponible sur le site web municipal : www.frelighsburg.ca/conseil.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'aménagement d'une mezzanine ayant une superficie correspondant à 60% de l'aire du plancher sous-jacent portant ainsi le nombre d'étages de la résidence à 2,5 étages. La grille des usages et des normes du règlement de zonage 124-210 fixe le nombre d'étages maximaux d'une résidence à deux (2) pour la zone REC1-8.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 25, chemin de la Chouette
Lot no. 5 896 916 du cadastre du Québec

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sergey Golikov
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat de Publication

Je, Anne Pouleur, greffière, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Frelighsburg, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 janvier 2022, entre 9h et 12h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 janvier 2022.

AFFICHAGE :

Dépanneur du village
Hôtel de Ville



Anne Pouleur
Greffière
Secrétaire-trésorière adjointe